

## ANNEXE 6.4

# NOTES TECHNIQUES RELATIVES AUX RÉSEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT ET AU SYSTÈME D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Nota : les schémas des réseaux d'eaux et d'assainissement existants font l'objet des documents graphiques 6.7 et 6.8

## NOTE TECHNIQUE SUR L'ASSAINISSEMENT

Le réseau d'assainissement de Boulogne-Billancourt est du type unitaire, c'est-à-dire que les eaux usées et les eaux pluviales sont collectées par un même ouvrage, muni généralement de déversoirs d'orages permettant d'évacuer les plus forts débits vers le milieu naturel, constitué ici par la Seine. A l'exception de l'île Seguin, qui n'est pas raccordée au réseau, les eaux usées sont recueillies en aval par l'émissaire Sèvres-Achères pour être traitées ensuite à la station d'épuration.

Les collecteurs de Boulogne-Billancourt, qu'ils soient départementaux ou communaux, sont principalement du type ovoïde visitable et ont pour exutoire le collecteur rive droite de Seine. Cet ouvrage est muni de quatre déversoirs d'orages en Seine et rejoint l'émissaire Sèvres-Achères après avoir traversé la Seine en siphon à la hauteur du Pont de Suresnes. En période de crues, le réseau est protégé par la station de pompage située à proximité de la passerelle de l'Avre, qui est susceptible de rejeter les eaux jusqu'au niveau 31,11 atteint lors de la crue de 1910.

Les réseaux d'assainissement sont reportés au schéma des réseaux d'assainissement en annexe 6.8.

## NOTE TECHNIQUE SUR L'ALIMENTATION EN EAU

La commune de Boulogne-Billancourt est desservie en eau potable par le réseau des Eaux d'Ile-de-France dont l'exploitation est confiée à la société Vivendi, auparavant Compagnie Générale des Eaux.

L'eau distribuée dans la commune est de l'eau de Seine, traitée à l'usine Edmond Pépin à Choisy-le-Roi, dont la capacité de production est de 800 000 m<sup>3</sup> par jour. Le volume d'eau distribué est de 400 000 m<sup>3</sup>. Les technologies mises en œuvre permettent d'assurer une qualité de l'eau conforme aux normes européennes.

Au mois de décembre 1997, la longueur du réseau était de 109,88 km, le nombre d'abonnés de 4 973 et la consommation de 8 756 997 m<sup>3</sup>.

L'altimétrie de la commune permet son alimentation primaire par le réseau de première élévation provenant de l'usine E. Pépin et transitant par les réservoirs de Villejuif et de Chatillon. Son niveau piézométrique est de 115 m. Au sud-est de la commune, un feeder de 1500 m débouche rue E. Duclaux après avoir franchi la Seine dans une galerie sous-fluviale, pour se diriger ensuite dans les diamètres de 1 250 mm et 900 mm vers la Porte de Boulogne avant de pénétrer dans le Bois de Boulogne. Une boucle de 800 mm s'étend au sud de la commune entre le diamètre de 1 250 mm et un conduit de 800 mm qui franchit la Seine au Pont de Sèvres.

A partir de ces deux importantes conduites, un faisceau de canalisations dont les diamètres s'échelonnent de 500 à 60 mm alimentent la commune

Limitrophe de la ville de Paris, la commune bénéficie de quatre inter-communications.

Les réseaux d'eau sont reportés au plan en annexe 6.7.

## NOTE TECHNIQUE SUR LA COLLECTE DES DECHETS

### Déchets non valorisables

La collecte des ordures ménagères et assimilés est effectuée 6 fois par semaine sur l'ensemble de la ville soit le matin entre 6h00 et 12h00, soit le soir entre 19h00 et 24h00.

Dès lors qu'un secteur de collecte est concerné par la mise en place de la collecte sélective des emballages ménagers et des journaux/magazines, une des 6 collectes hebdomadaires est remplacée par la collecte sélective.

Les ordures ménagères sont présentées en bacs roulant. Les véhicules chargés sont dirigés vers l'usine d'incinération d'Issy-les-Moulineaux (T.I.R.U.).

### Déchets valorisables

- emballages ménagers recyclables : par délibération en date du 15.12.97, la ville a mis en place la collecte sélective des emballages ménagers recyclables et des journaux/magazines en porte à porte.
- verre : la collecte est organisée en points d'apport volontaires ; 70 conteneurs sont installés sur la voie publique. L'acheminement vers les lieux de dépôt est assuré par le SIELOM.

### Déchets toxiques

- les déchets toxiques des ménages sont collectés dans un camion spécialisé stationnant selon un calendrier défini sur les marchés de la Ville.
- La collecte des piles et accumulateurs est effectuée par l'intermédiaire d'un réseau de réceptacles "planète", mis à disposition dans les lieux publics et chez les commerçants.

### Evolution à terme

Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés en cours de révision prévoit la réalisation d'une déchetterie sur le territoire communal. En conséquence, la ville a engagé une étude d'implantation de cet équipement. Compte tenu de la volonté de limiter les transports routiers pour orienter les flux vers le transport fluvial, les sites à proximité du fleuve seront privilégiés.